

DERVAL INFOS

N°54

BIMENSUEL GRATUIT D'INFORMATIONS - 7 NOVEMBRE 2025



Directeur de la publication, Dominique DAVID, Maire

Rédaction : Mairie de DERVAL

Service communication : 06.08.02.14.70 / communication.mairie@derval.fr

Tirage : 600 exemplaires - impression en mairie



Horaires d'ouverture de la mairie :

**du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 18h**
fermée le mardi de 13h30 à 14h30
et le samedi matin

02.40.07.70.11
www.derval.fr
contact@derval.fr

DANS LE RÉTRO

Halloween du Conseil Municipal des Jeunes - 31 octobre



Une après-midi et soirée festives en collaboration avec l'Amicale Laïque de l'école du Tourniquet et l'Apel de l'école Sainte-Marie et du collège Saint-Joseph.

LES BRÈVES

Collecte des ordures ménagères modifiée

En raison du mardi 11 novembre férié, les collectes sont décalées au lendemain du jour habituel. Pendant cette semaine, seule la collecte du lundi 10 novembre reste inchangée.

Les Merveilles du Cap reviennent

Le producteur d'huîtres creuses de Bretagne sera présent sur le marché de Derval le 29 novembre ainsi que tous les samedis de décembre, 23 et 30 décembre compris.
Tél: 02.96.41.48.11.

ACCA Derval

Avis aux propriétaires terriens

Le prochain paiement des terres pour la saison 2025/2026 aura lieu le samedi 6 décembre 2025 de 10h à 12h, dans la salle 1C à Bon Accueil (place Bon Accueil, Derval).



Cotisation à l'Office Intercommunal des Sports

Par délibération du 27 Janvier 2023, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une cotisation à l'Office Intercommunal des Sports d'un montant de 0,30 € par habitant.

L'assemblée générale de l'Office Intercommunal des Sports, lors de sa séance du 7 Février 2025, a décidé d'augmenter la cotisation de 0,30 € à 0,40 €, par habitant.

Monsieur le Maire propose donc de mettre à jour le montant de la cotisation.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le paiement de la cotisation à l'Office Intercommunal des Sports pour un montant de 0,40 €, par habitant de la commune pour l'année 2025, ainsi que les années suivantes en l'absence d'augmentation décidée par l'Office Intercommunal des Sports.

Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols

En 2021, la loi « Climat et Résilience » a institué, en parallèle de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette », le vote d'un rapport triennal sur l'artificialisation des sols par la collectivité.

Ce rapport, qui doit être présenté au Conseil Municipal, fait un état de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares.

Le rapport donne lieu à un débat et à un vote.

Vu le décret n° 2023-1096 du 27 Novembre 2023 précisant le contenu (données et indicateurs minimaux) du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le rapport triennal sur l'artificialisation des sols de la commune de Derval, portant sur la période 2021/2023.

Participation au déficit de l'année scolaire 2024 / 2025 de la restauration scolaire « La Pierre Bleue » à Nozay

La commune de Nozay sollicite la participation de la commune de Derval au déficit de fonctionnement du service de restauration scolaire pour l'année 2024 / 2025. Le Conseil Municipal s'est en effet prononcé, lors de sa séance du 28 Février 2025, sur le déficit des années scolaires 2022 / 2023 et 2023 / 2024.

Le bilan de l'année fait ressortir un déficit de 2,82 € par repas (soit un déficit plus faible que les années précédentes).

Considérant que deux enfants de la commune ont été scolarisés en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire à l'école « La Pierre Bleue » à Nozay, sur l'année scolaire 2024 / 2025, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 642,96 € à la commune de Nozay, correspondant à deux-cent-vingt-huit repas.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver une participation d'un montant de 642,96 € au financement du déficit de fonctionnement du service de restauration scolaire de l'école « La Pierre Bleue » à Nozay, pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Modalités d'échange au lieu-dit « Le Bas Quibut »

Lors de la séance du 31 Janvier 2025, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un échange avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section ZO n° 130, afin de régulariser l'emplacement de la voirie communale et de la cour utilisée de manière privative par cet habitant. La délibération a fixé un prix à cette opération se basant sur l'estimation des domaines, soit 0,27 € par m².

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2025



Toutefois, compte tenu des surfaces concernées (289 m² à vendre par la commune et 8 m² à acheter), le prix de la transaction est très faible. Lors de la préparation de l'acte, le notaire a conseillé à la commune de procéder à un échange de bien d'une valeur nulle, sans soultre ni retour de part et d'autre. Il convient donc de délibérer pour fixer ces nouvelles modalités de vente.

Vu le bornage réalisé par Air & Géo.

Considérant que le tour de l'immeuble situé au « 8 Le Bas Quibut » n'est plus utilisé pour la circulation et constitue à ce titre un délaissé de voirie.

Considérant que les échangistes évaluent l'ensemble des immeubles échangés à la même somme de 0 €.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le déclassement du domaine public communal de la nouvelle parcelle cadastrée section ZO n° 158, la vente de la parcelle cadastrée section ZO n° 158, d'une surface de 289 m², au prix de 0 €/m² H.T., l'achat de la parcelle cadastrée section ZO n° 157, d'une surface de 8 m², au même prix. Les frais d'acte seront à la charge du riverain demandeur de l'échange. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'échange, sans soultre ni retour de part ni d'autre relatifs à cette opération.

Demande faite par un agent travaillant à temps plein, de passer à un temps partiel à 80 % à compter du 1^{er} Janvier 2026

Monsieur le Maire fait part de la demande, formulée par le responsable du pôle espaces verts, de travailler à 80 % à compter du 1^{er} Janvier 2026. Il s'agit d'un temps partiel sur autorisation, visant à permettre à l'agent de bénéficier d'une retraite progressive.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le responsable du pôle espaces verts à travailler à 80 %, à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Modification des statuts de Territoire d'Energie Loire-Atlantique

La précédente révision des statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique a eu lieu en 2023. La présente modification, validée par le comité syndical du 25 Septembre 2025, vise, entre autres, à préciser les compétences du syndicat, ainsi qu'à modifier les modalités de représentations des membres du syndicat.

Vu les statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 Janvier 2023.

Vu la délibération n° CS-2025-55 du comité syndical de Territoire d'énergie Loire-Atlantique du 25 Septembre 2025, approuvant le projet de révision statutaire du syndicat.

Vu le projet de révision des statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique.

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, les élus du comité syndical de Territoire d'énergie Loire-Atlantique ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités, tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de Territoire d'énergie Loire-Atlantique dans l'objectif de clarifier le périmètre de chaque compétence du syndicat ; d'intégrer les missions accessoires réalisées par les services de Territoire d'énergie Loire-Atlantique au bénéfice des collectivités adhérentes ou tiers intéressés, qui ont été développées au cours du mandat ; d'assurer la représentativité de chaque territoire au sein des assemblées délibérantes de Territoire d'énergie Loire-Atlantique.

Considérant le projet de statuts modifiés, dont les principales évolutions peuvent être définies comme suit : définition exhaustive du périmètre de chaque compétence et des missions complémentaires éventuelles réalisées par le syndicat en parallèle ; création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » à destination de l'ensemble des adhérents du syndicat, permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable ; évolution des modalités d'adhésion et de retrait par une collectivité à une compétence statutaire de Territoire d'énergie Loire-Atlantique ; diminution du nombre de représentants titulaires / suppléants par collectivité adhérente ; abaissement du seuil de population permettant l'attribution d'un 2^{ème} délégué pour un territoire au comité syndical.

Considérant que la collectivité, adhérente au syndicat, dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification réalisée par Territoire d'énergie Loire-Atlantique, en l'espèce le 30 Septembre 2025, pour se prononcer sur les modifications envisagées, étant précisé que le silence de la présente



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2025

assemblée délibérante vaudrait approbation tacite.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approver les nouveaux statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique et leurs annexes.

Régularisation par opération non budgétaire sur les amortissements

Dans le cadre d'un contrôle des écritures d'amortissement par le comptable public, il a été constaté une anomalie sur le compte 215731 concernant le bien 2002-06 « pelleteuse tractopelle ». Ce bien a été acquis avant le passage de la commune à 3 500 habitants où l'amortissement n'était pas obligatoire et n'a donc pas été amorti. Il reste présent dans l'actif de la commune et génère maintenant une anomalie. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Le compte 2815731 (dotations aux amortissements) est crédité par le débit du compte 1068.

Le montant de la correction est de 74 223,96 €.

Il convient donc que le Conseil Municipal délibère pour que le comptable public puisse effectuer cette correction par le débit du compte 1068 pour 74 223,96 € et par le crédit du compte 2815731 pour 74 223,96 €

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaire par le débit du compte 1068 pour 74 223,96 € et par le crédit du compte 2815731 pour 74 223,96 €.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et du bilan d'activité d'Atlantic'eau en 2024

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et bilan annuel d'Atlantic'eau de 2024.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et du bilan annuel d'Atlantic'eau de 2024.

Bilan annuel de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval en 2024

Présentation du bilan annuel de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval de 2024.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan annuel de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval de 2024.

Questions diverses

Travaux mairie : tous les bureaux sont terminés. Le parquet de la salle du conseil sera poncé et vitrifié dans la semaine du 17 Novembre. Le nouveau mobilier sera livré la semaine suivante, permettant d'accueillir vingt-sept conseillers.

Commission « Vie Associative - Culture - Patrimoine » : le bilan de la fête de l'été est positif. Les associations qui ont participé ont récolté 600 €.

Ombrières : des panneaux vont être implantés afin d'indiquer les interdictions et les obligations liées à l'utilisation du lieu.

Marche aux lampions : elle se déroulera Samedi 29 Novembre à 19 h.

Conseil Municipal des Jeunes : Halloween sera organisé par l'Amicale Laique et l'A.P.E.L., le 31 Octobre de 14 h à 20 h 30. Les ateliers suivants seront au programme : atelier créatif, boîte mystère, découpe citrouille, atelier sportif...

Les tournées se feront sur quatre circuits à partir de 17 h. Le partage des bonbons aura lieu lors de la boum organisée sous les ombrières.

Itinéraires de randonnée : le panneau de départ des trois nouveaux itinéraires va être implanté par la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval, en Novembre, en face de la mairie.

Frelons asiatiques : les nids sont en cours de formation. La commune a signé une convention avec l'Association Sanitaire Apicole Départementale de Loire-Atlantique permettant la destruction des nids sur le domaine public. Les particuliers peuvent faire appel à l'association et verser un don libre.

Les Pères Noël à moto : seront présents sur le parking « Salle Vallée de la Chère » le 14 Décembre prochain de 9 h 45 à 10 h 15. Une collecte de jeux se fera dans les écoles et à la mairie.

Conseil Municipal : il aura lieu le 14 Novembre. Une décision modificative sera à l'ordre du jour. La commission « Finances - Fiscalité - Économie » se réunira le 4 Novembre à 19h.



L'ACTU DERVALAISE

Cérémonie du 11 novembre

The poster features a blue cornflower with red and blue ribbons forming a stylized 'M' shape. At the top, it says "Cérémonies de commémoration". Below that, the date "Mardi 11 novembre 2025" is prominently displayed. To the left of the text is a small illustration of the French flag. To the right are two circular emblems: one for the commune of Derval and another for the canton. The text details the schedule: 9h15: Ceremony at Mouais followed by a glass of friendship; 10h30: Meeting at the town hall, deposit of a wreath at the cemetery; 11h00: Ceremony at the memorial, place Bon Accueil, with an official message reading. A note at the bottom indicates a welcome drink offered by the municipality in the Bon Accueil hall. The address of the town hall is provided at the bottom.

Soirée illuminations et marche aux lampions

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire et l'ensemble de son conseil municipal sont heureux de vous convier à la soirée illuminations le samedi 29 novembre, place de l'Eglise, à partir de 19h.

À cette occasion, vous pourrez également participer à la marche aux lampions organisée conjointement par les parents de l'Amicale Laïque et de l'Apel.

Plus de détails dans le prochain numéro.



Téléthon

Le Téléthon débutera dès le samedi 29 novembre au soir et se poursuivra tout le weekend du 5, 6 et 7 décembre avec de nombreuses animations : initiations, spectacles, tournoi, etc.

Les associations dervalaises seront une fois de plus présentes pour animer cet évènement caritatif et aider à combattre la maladie.

Plus de détails dans le prochain numéro du Derval Infos.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous êtes arrivé ou avez changé d'adresse, sur la commune de Derval courant d'année 2024 ?



Avez-vous pensé à vous inscrire sur les listes électorales de la commune, ou avez-vous informé la mairie de votre changement d'adresse ?

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune soit :

- en ligne sur service-public.fr,
- en complétant un CERFA papier disponible à la mairie.

Vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales de Derval mais vous avez déménagé (en restant sur la commune) ?

- transmettez un justificatif de domicile de moins de 3 mois à la mairie, et nous procéderons au changement d'adresse.

Il est important de mettre à jour votre inscription sur les listes, sinon vous ne recevrez pas la propagande électorale (professions de foi, listes, etc.). Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie en demandant le service élections au 02 40 07 70 11.



Loto du lycée Saint-Clair

Un loto aura lieu le dimanche 9 novembre à la salle Vallée de la Chère. Organisé par le lycée Saint-Clair, il a pour but de financer la participation au Trophée international de l'Enseignement Agricole. L'ouverture des portes est prévue pour 12h et le début du loto à 14h.



Vous pouvez gagner un gros lot de 1 000 € ou des bons d'achat aux montants allant de 30 € à 300 €.

Tarif : 2€ la carte, restauration et buvette sur place.

Loto de l'ABC Dervalais

Le club de basket-ball organise un loto le dimanche 16 novembre à la salle Vallée de la Chère. L'ouverture des portes aura lieu à 12h. Le loto débutera à 14h et sera animé par Jean-Paul. **Les réservations sont possibles au 06 60 78 27 86 jusqu'à 13h15 ce jour-là.**



Un gros lot de 900 € sera à gagner, ainsi que des cartes cadeaux de valeurs allant de 20 € jusqu'à 300 €. Des paniers garnis et des corbeilles de fruits seront aussi à remporter.

Tarif : 2€ la carte, restauration et buvette sur place.

Un spectacle de danse hip-hop explore le sujet des réseaux sociaux

Dans le cadre du programme culturel de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, **la salle Vallée de la Chère accueille une danseuse de hip-hop le vendredi 21 novembre à 18h30.** Grâce à cette danse moderne, l'artiste Amélie Jousseau abordera le thème des réseaux sociaux.



Crédits : Amélie Jousseau

Gratuit, tout public, accessible pour les personnes à mobilité réduite. Réservation conseillée au 02 28 04 06 33 ou culture@cc-chateaubriant-derval.fr

Ces actions sont soutenues par l'État-Drac des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique dans le cadre du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval.

Confectionnez votre propre carnet !

La médiathèque intercommunale va vous apprendre à relier votre propre carnet avec la couture nid d'abeille. **Rendez-vous le samedi 15 novembre de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 pour découvrir cette technique.**



L'inscription est nécessaire sur le site de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ou au 02 40 81 03 33. Gratuit, accessible aux personnes à mobilité réduite.



L'ÉTAT-CIVIL



Germaine BOURDEAU, née AMOSSÉ, décédée le 17 octobre 2025
Marcel VERDIER, décédé le 2 novembre 2025



L'AGENDA DERVALAIS

Quoi ?	Qui ?	Quand ?	Où ?
Jobdating	Paticeo	Vendredi 7 novembre 10h - 16h	Site de production Paticeo, Z.I. des Estuaires
Loto	Association enfance et éveil et crèche Maison Soleil	Samedi 8 novembre 14h	Salle Vallée de la Chère
Loto	Lycée Saint-Clair	Dimanche 9 novembre 14h	Salle Vallée de la Chère
Bienvenue à la retraite	France Services	Jeudi 13 novembre 9h - 12h30	France Services 14 rue de la Garlais
Atelier reliure d'un carnet	Médiathèque intercommunale	Samedi 15 novembre 10h - 12h30 14h - 16h30	Médiathèque, parc de la Tour Saint-Clair
Trico'Thé	Médiathèque intercommunale	Samedi 15 novembre, 14h - 17h	Médiathèque, parc de la Tour Saint-Clair
Loto	ABC Dervalais	Dimanche 16 novembre 14h	Salle Vallée de la Chère
Bienvenue à la retraite	France Services	Mardi 18 novembre 9h - 12h30	France Services 14 rue de la Garlais
Spectacle "Qui m'aime me suive"	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	Vendredi 21 novembre 18h30	Salle Vallée de la Chère

Plus d'infos : www.derval.fr et suivez-nous sur Facebook

Prochain numéro : 21 novembre 2025

